

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE VOUGY DU 29 AVRIL 2003

1 - DECLASSEMENT CHEMIN RURAL

*Avis favorable et donné au déclassement du chemin rural « du Rocher de la Cour » en vue de sa vente, sous réserve que la servitude de passage au profit d'EDF soit respectée.*

2 - ACQUISITION ALGECO

*En l'attente de l'agrandissement futur du Groupe Scolaire, l'acquisition d'un ALGECO est décidée. M. STEPIEN est désigné en qualité d'architecte, Monsieur le Maire est autorisé à signer la demande de permis de construire.*

3 - ABRI POMPES

*Autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer la demande d'autorisation de construire un abri pour les pompes de refoulement du réservoir, Rue de l'Industrie.*

4 - ACQUISITION VOIRIE

*Accord est donné à l'acquisition gratuite de la voirie du lotissement de l'Allée du Chêne.*

5 - TRAVAUX FORET COMMUNALE 2003

*Le devis présenté par O.N.F. est accepté .*

6 - MODIFICATION DE CREDIT

*Certains crédits du budget eau-assainissement étant insuffisants, il sera procédé à des virements de crédits.*

7 - AGRANDISSEMENT GROUPE SCOLAIRE

*Un avenant à la mission confiée au CAUE sera passé, compte tenu des nouveaux programmes demandés à cet organisme par la commune.*

8 - INDEMNITE GARDIENNAGE DE LA CHAPELLE

*Le montant maximum fixé par circulaire préfectorale est alloué à l'agent chargé de l'entretien de la chapelle*

9 - REFECTION RN 205

*Le devis établi par l'entreprise COLAS est retenu dans le cadre de la réfection de la RN 205, suite aux travaux d'assainissement au Chef-Lieu.*

10 - PISCINE INTERCOMMUNALE

*Un avis favorable est donné pour la réalisation d'une étude sur la faisabilité d'une piscine intercommunale, réalisée par SED sur le territoire du SIVOM de Bonneville.*

**11 – CREATION DE VOIRIE**

*- Une nouvelle voie en limite de la commune de MARNAZ est créée, celle-ci sera dénommée « Impasse du Ruisseau »*

**12 – QUESTIONS DIVERSES**

- Une estimation sera demandée à ONF en vue de l'acquisition éventuelle de parcelles boisées.*
- Accord est donné pour l'acquisition d'un souffleur et de KARCHER haute pression.*
- Une subvention exceptionnelle est accordée à l'Association Bonneville-Arve-Borne cyclisme, notre commune faisant partie de ce club*

*Vu pour être affiché le 05 mai 2003*

*, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Maire,*